

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Institutions et vie politique 5.3
Désignation de représentants

**Désignation des représentants
dans les organismes extérieurs.**

DATE DE CONVOCATION
21 novembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 21

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-63

L'an deux mil vingt cinq
le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– Mme DUDOUEUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M.
ROGERET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme
LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BIGOT

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme ESCLASSE
M MIZABI a donné pouvoir à M GESLIN
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme VANDEL
M JEANJEAN a donné pouvoir à M SACHOT
M PETIT a donné pouvoir à Mme DUDOUEUET
M PAUMIER a donné pouvoir à M ROGERET

Excusés

Mme LECLERC
M BRUNAUD
Mme FRIBOULET
M. BULARD

Mme Elisabeth VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Au regard de la démission du Conseil municipal de Madame Karine DUVAL en date du 26 septembre 2025, de Monsieur Yannick GOMIS en date du 30 octobre 2025, de Monsieur Fred FRESSEL, de Monsieur Melvine LEMAIRE, de Monsieur Frédéric GESLIN en date du 3 novembre 2025 et de Madame Sophie MALINGE en date du 9 novembre 2025, il convient de pourvoir aux remplacements dans les organismes extérieurs dans lesquelles ils siégeaient.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner de nouveaux représentants au sein de l'Apré, l'EMDAE, la Passerelle, l'ACL, le collège Jaques Emile Blanche, l'école maternelle Marie Pape Carpentier, les écoles élémentaires Jacques Monod-Albert Camus et Jules Verne, la commission des menus, et le correspond défense.

Vu

Les articles L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

La délibération 2020-06-03 du 4 juin 2020 ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Les démissions du Conseil municipal de Madame Karine DUVAL en date du 26 septembre 2025, de Monsieur Yannick GOMIS en date du 30 octobre 2025, de Monsieur Fred FRESSEL, de Monsieur Melvine LEMAIRE, de Monsieur Frédéric GESLIN en date du 3 novembre 2025 et de Madame Sophie MALINGE en date du 9 novembre 2025 ;

La nécessité de pourvoir aux remplacements ;

Il est proposé au **Conseil municipal** de désigner à la majorité absolue les nouveaux représentants dans les commissions suivantes

Après

Titulaire : Sandrine DUDOUET

Suppléant(e) : Elisabeth VANDEL

EMDAE

Titulaire Patricia QUOD-MAUGER

Suppléant(e) : Patricia BARRIERE

La Passerelle

Titulaire : Elisabeth VANDEL

Suppléant(e) : Sandrine DUDOUET

ACL

Titulaires : Laurent SACHOT et Taylor ROGERET

Suppléant Patricia QUOD-MAUGER

Collège Jacques Emile Blanche

Titulaire Elisabeth VANDEL

Suppléants Salika SEMIEM et Francis GESLIN

Ecole maternelle Marie-Pape CARPANTIER

Elisabeth VANDEL

Salika SEMIEM

Ecole élémentaire Jacques-Monod/Albert-Camus

Francis GESLIN

Sandrine DUDOUET

Ecole élémentaire Jules Verne :

Céline DUCHEMIN

Bastien PETIT

Commission des menus :

Salika SEMIEM

Patricia BARRIERE

Correspondant défense

Francis GESLIN

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'acter la désignation des nouveaux élus pour siéger en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein des commissions ci-dessus

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025